**Procédures opérationnelles normalisées pour les superviseurs des équipes chargées du recensement/de la distribution en porte à porte dans le contexte du Covid-19**

V1. novembre 2020

**Ne pas oublier de prendre les mesures de prévention des infections au Covid-19[[1]](#footnote-1) :**

* Maintenir une distance d’au moins un mètre avec les autres personnes, excepté les membres de sa famille proche ou les personnes avec lesquelles on vit.
* Se laver fréquemment et rigoureusement les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l’eau et au savon. L’OMS recommande de se laver les mains à l’eau et au savon pendant au moins 20 secondes. En l’absence de savon ou de solution hydroalcoolique, il convient de se frotter vigoureusement les mains avec des cendres de bois.
* Éviter les lieux fréquentés.
* Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.
* Respecter les règles d’hygiène respiratoire en toussant et en éternuant dans le pli du coude ou dans un mouchoir, en jetant le mouchoir immédiatement après[[2]](#footnote-2) et en se lavant les mains.
* S’abstenir d’aller travailler et rester chez soi en cas de fièvre ou de symptômes respiratoires.
* Porter un masque en tissu dans les contextes de transmission communautaire généralisée, en particulier lorsqu’il n’est pas possible de maintenir la distanciation physique.
* Utiliser et éliminer correctement tout équipement fourni pour prévenir les infections au Covid-19. Suivre les orientations du gouvernement national en ce qui concerne leur élimination.
* Continuer d’appliquer toutes les autres mesures décrites, même lorsque l’on porte des équipements de protection.
* Se tenir au courant des dernières orientations et réglementations adoptées par l’OMS et le gouvernement national.

**NOTE :** À mesure que la pandémie évolue, l’OMS se fonde sur les découvertes scientifiques pour actualiser ses recommandations en matière de prévention des infections. Vous trouverez toutes les dernières informations disponibles à l’adresse : <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public>.

**Documents clés de l’Alliance pour la prévention du paludisme (APP)**: *Orientations essentielles pour la distribution de moustiquaires imprégnées d’insecticide dans le contexte de la transmission du Covid-19*; *Planification d’une distribution de moustiquaires imprégnées d’insecticide (MII) sûre dans le contexte de la transmission du Covid-19*.

<https://allianceformalariaprevention.com/about/amp-guidelines-and-statements/>

**SUPERVISION**

*Supervision d’une campagne de distribution massive de moustiquaires imprégnées d’insecticide dans le contexte de la transmission du Covid-19*

<https://allianceformalariaprevention.com/about/amp-guidelines-and-statements/>

Les présentes procédures opérationnelles normalisées concernent les superviseurs qui contrôlent le travail des équipes intervenant en porte à porte durant une campagne de distribution massive de moustiquaires imprégnées d’insecticide (MII). Elles sont valables dans le cadre d’une stratégie de distribution en une phase (recensement des ménages et distribution de MII simultanés) comme dans le cadre d’une stratégie de distribution en deux phases (recensement des ménages suivi d’une distribution de MII à une date ultérieure).

**NOTE :** Les présentes procédures opérationnelles normalisées ont été établies à titre d’exemple et devraient être adaptées au contexte propre à chaque pays en ce qui concerne les activités prévues, les rôles et responsabilités définis, et les mesures de prévention des infections au Covid-19 mises en œuvre aux fins de la distribution de MII.

**Mesures de sécurité**

Dans le contexte du Covid-19, les superviseurs doivent veiller à ce que soient prises les mesures suivantes :

* Désinfecter toutes les surfaces fréquemment touchées et les zones et équipements utilisés dans les lieux où se tiennent les séances d’information et de débriefing des équipes intervenant en porte à porte au début et à la fin de chaque journée de recensement/distribution. Utiliser pour ce faire du liquide antiseptique ou de la Javel diluée dans de l’eau.
* S’assurer que les membres des équipes intervenant en porte à porte désinfectent les outils utilisés pendant le recensement/la distribution (stylos, téléphones, tablettes, etc.).
* Éviter de toucher un masque que l’on porte, et le remplacer lorsqu’il devient humide. Ne pas réutiliser un masque jetable (le cas échéant). Rappeler aux membres des équipes intervenant en porte à porte d’utiliser correctement leurs masques tout au long de la journée et de remplacer dès que possible les masques abîmés (élastique cassé, par exemple), dans le respect des procédures appropriées de gestion des équipements de protection individuelle (EPI) usagés.
* S’assurer que les équipes intervenant en porte à porte appliquent en tout temps les mesures de prévention des infections (port du masque, lavage des mains à l’aide de gel hydroalcoolique ou à l’eau et au savon, distanciation physique, interdiction d’échanger des équipements, etc.) et se servent correctement de leurs EPI.

**Contrôles sanitaires quotidiens**

Dans le contexte du Covid-19, il incombe aux superviseurs de veiller à ce que tous les agents de campagne soient soumis à des contrôles sanitaires. Ceux-ci comprennent notamment :

* des contrôles de la température (si des thermomètres infrarouges sont disponibles) ;
* un questionnaire auquel tous les agents de campagne doivent répondre, y compris les personnes responsables du chargement, du déchargement, du réapprovisionnement et de la sécurité des MII. Ce questionnaire contient notamment les questions suivantes :
	+ Avez-vous de la toux ?
	+ Avez-vous de la fièvre ?
	+ Avez-vous de la difficulté à respirer ?

Si un membre du personnel de campagne présente des signes ou des symptômes du Covid-19 ou ne se sent globalement pas bien, le superviseur devrait le signaler à la personne appropriée [selon les directives propres au pays] et veiller à ce que le membre du personnel en question cesse de travailler. Les membres de son équipe devraient alors être soumis à un contrôle sanitaire supplémentaire avant de pouvoir poursuivre leur travail. Il convient de suivre attentivement leur état de santé pendant les jours de mise en œuvre des activités suivants.

**Avant le recensement/la distribution en porte à porte**

Les superviseurs sont chargés d’assurer un recensement des ménages/une distribution de MII de grande qualité, tout en veillant à la sûreté et à la sécurité du personnel de campagne et des membres des ménages qui font l’objet d’un recensement/reçoivent des MII.

Au début de chaque journée, avant le commencement du recensement des ménages/de la distribution de MII, les superviseurs devraient :

* S’assurer que des plans et des programmes de travail, indiquant comment les équipes intervenant en porte à porte devraient avancer dans leur travail et quelles zones sont à couvrir chaque jour, aient été préparés.
* Rappeler aux équipes intervenant en porte à porte l’importance de suivre toutes les orientations relatives aux mesures de prévention du Covid-19, en particulier au port du masque et à la distanciation physique, durant les visites en porte à porte. Réitérer que le port du masque ne protège pas entièrement les équipes ou les membres des ménages contre la transmission du Covid-19, et qu’il est essentiel de maintenir la distanciation physique.
* S’assurer que les équipes comprennent la définition d’un ménage (exemple : « personnes qui dorment dans la même maison ou partagent des repas sous un même toit de façon régulière, et reconnaissent un chef de foyer »). Réitérer que les ménages peuvent être de différentes sortes – dirigés par une femme, composés de jeunes hommes qui travaillent et cohabitent, polygames, composés d’une seule personne, etc. [Adapter selon la définition adoptée dans le pays.]
* Rappeler aux équipes comment les MII seront attribuées aux ménages. Exemple : 1-2 personnes = 1 MII ; 3-4 personnes = 2 MII ; 5-6 personnes = 3 MII. [Adapter selon la stratégie d’attribution établie dans le pays.]
* Rappeler aux équipes qui interviennent en porte à porte leur rôle et leurs responsabilités durant le recensement des ménages et la distribution de MII, et s’assurer qu’elles comprennent :
	+ les zones qu’elles doivent couvrir chaque jour (à l’aide des plans et du programme de travail fournis), et le nombre (minimum) de ménages auxquels elles sont censées rendre visite ;
	+ la définition d’un ménage et la façon dont les MII seront attribuées aux ménages (exemple : une MII pour deux personnes, le nombre de MII étant arrondi par excès si les membres d’un ménage sont en nombre impair, ou plafonné à X MII, etc.) [adapter selon la stratégie établie dans le pays] ;
	+ comment se présenter à chaque ménage, demander à parler au chef du foyer ou à un adulte responsable, et expliquer l’objet de la visite ;
	+ comment remplir le formulaire de recensement des ménages sur un appareil électronique (comme un Smartphone ou une tablette) ou sur un support papier ;
	+ comment communiquer les messages clés concernant le paludisme (et le Covid-19 en cas d’intégration de la communication), l’utilisation et l’entretien des MII, en se servant des aide-mémoires ou d’autres outils conçus à cette fin.
* Veiller à ce que les équipes savent quelles données doivent être collectées. Au début de chaque journée, le superviseur devrait demander à un membre d’une équipe d’expliquer ce qu’il a à faire et formuler des observations constructives dans le cas où des corrections sont nécessaires.
* Vérifier que les équipes sont suffisamment équipées pour la journée, notamment en masques, en savon et en eau ou en gel hydroalcoolique, en formulaires de recensement ou en appareils électroniques chargés, en stylos, en procédures opérationnelles normalisées, en aide-mémoires, et en tout autre outil requis. [Adapter selon la stratégie établie dans le pays.]
* Rappeler aux équipes les procédures à suivre [et les formulaires à remplir, selon les procédures établies au niveau national] pour signaler tout problème rencontré durant la journée. Réitérer que si une équipe se sent en danger ou qu’elle est agressée, elle devrait suspendre ses activités et prévenir le superviseur ou le dirigeant communautaire le plus proche.
* Rappeler aux équipes l’importance de signaler à leur superviseur et/ou au dirigeant communautaire concerné toute rumeur qu’elle entendrait concernant la distribution de MII, les MII elles-mêmes, le Covid-19 et les mesures de prévention des infections.

**Pendant le recensement/la distribution en porte à porte**

Pendant le recensement ou la distribution en porte à porte, le rôle du superviseur consiste principalement :

* À assurer la sûreté et la sécurité des équipes intervenant en porte à porte, des ménages bénéficiaires, des appareils utilisés (le cas échéant) et des MII.
* À veiller à ce que les ménages soient abordés correctement :
	+ Les équipes doivent impérativement respecter en tout temps les mesures de prévention des infections au Covid-19 (port du masque et maintien de la distanciation physique) ;
	+ Les équipes ne doivent pas entrer dans les foyers, et doivent se tenir à au moins un mètre de distance de tout membre des ménages ;
	+ Les équipes devraient demander à parler au chef du foyer ou à un adulte de plus de 18 ans, et expliquer l’objet de leur visite ainsi que les raisons de la collecte de données concernant le ménage.
* À faire en sorte que la collecte de données s’effectue conformément aux formations dispensées et que les MII soient correctement attribuées aux ménages :
	+ Les équipes intervenant en porte à porte doivent impérativement consigner sans faire d’erreur le nombre de MII reçues au début de la journée. En cas de réapprovisionnement, elles doivent là aussi consigner dès réception et sans faire d’erreur le nombre de MII reçues.
	+ Les équipes doivent déterminer le nombre de personnes vivant dans un foyer et consigner cette information sur leur formulaire de recensement ou leur appareil.
	+ Les équipes doivent correctement calculer le nombre de MII à attribuer à chaque ménage, puis déposer le nombre adéquat de MII sur le pas de la porte (le calcul peut être réalisé automatiquement si les équipes se servent d’appareils électroniques).
* À veiller à ce que les procédures de gestion des déchets soient correctement mises en œuvre (voir plus loin) :
	+ S’il a été établi que les équipes retireraient l’emballage des MII avant de distribuer celles-ci et conserveraient cet emballage, les équipes doivent placer les emballages plastiques recueillis dans les sacs avec fermeture fournis. [Adapter selon la stratégie établie dans le pays.]
* À veiller à ce que les messages de changement social et de comportement (CSC) soient communiqués :
	+ Les équipes doivent se servir d’aide-mémoires pour communiquer les messages clés aux ménages (aération de chaque MII avant utilisation, lavage des mains après manipulation d’une MII, installation, entretien et réparation d’une MII, nécessité de dormir sous une MII chaque nuit, consignes à suivre concernant les éventuels emballages conservés par les ménages, prévention du Covid-19, etc.). [Adapter selon la stratégie établie dans le pays.]
	+ Les équipes devraient répondre correctement à toute question des membres des ménages.
* À veiller à ce que le marquage des ménages s’effectue correctement :
	+ Les équipes doivent marquer les ménages (par exemple à la craie) pour signaler qu’ils ont été servis, et expliquer clairement l’objet du marquage et la nécessité de le laisser tel quel.
* À faire en sorte que les équipes intervenant en porte à porte reçoivent des commentaires constructifs et à ce que des mesures correctives soient prises selon que de besoin.
* À s’assurer que la liste de présence soit correctement remplie, afin que les équipes intervenant en porte à porte soient rémunérées en temps opportun.

**Synthèse de données quotidienne**

À la fin de chaque journée, les superviseurs doivent s’assurer :

* que les équipes intervenant en porte à porte ont synthétisé le travail qu’elles ont effectué pendant la journée sur la fiche de synthèse élaborée à cette fin (en version papier ou au format électronique) ;
* que l’exactitude de la synthèse des données ainsi que des formulaires de données originaux est contrôlée avant que le formulaire de synthèse quotidienne ne soit rempli ;
* que la synthèse de données quotidienne présente des données validées et que les résultats sont communiqués à la personne adéquate (exemple : le gestionnaire des données). [Adapter selon la stratégie établie dans le pays.]

**Réunions d’examen quotidiennes**

Les superviseurs doivent organiser des réunions d’examen quotidiennes et/ou y participer. Ces réunions peuvent avoir lieu virtuellement ou en présentiel ; dans le dernier cas, elles devraient de préférence se tenir en extérieur, dans le respect de toutes les mesures de prévention des infections au Covid-19. Quoi qu’il en soit, elles sont censées rassembler d’autres superviseurs locaux ainsi que des superviseurs appartenant à d’autres niveaux de la structure de supervision, et ont pour objectif :

* d’établir un rapport à la fois quantitatif et qualitatif (rassemblant les données et les observations recueillies sur des formulaires standard) et de mettre en évidence les succès et les difficultés rencontrés ;
* d’améliorer continuellement la qualité des activités mises en œuvre durant le recensement/la distribution.

À l’issue de chaque réunion d’examen quotidienne, les superviseurs devraient, via SMS ou WhatsApp, fournir un compte rendu à leurs référents au niveau de la direction, afin d’alerter immédiatement le personnel de campagne de tout problème constaté (exemple : communauté omise, erreur dans l’attribution de MII, rumeur, fausse information, etc.).

**Gestion des déchets[[3]](#footnote-3)**

Il incombe au superviseur de veiller à ce que tout déchet recueilli par les équipes intervenant en porte à porte soit correctement éliminé. Les déchets recueillis peuvent être de deux sortes :

1. emballages en plastique issus de MII,
2. EPI usagés.

Il peut être demandé d’emballer séparément ces deux types de déchets. Quoi qu’il en soit, les superviseurs devraient veiller à ce que les équipes intervenant en porte à porte respectent les consignes données. [Adapter selon la stratégie établie dans le pays.]

1. <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public> [↑](#footnote-ref-1)
2. Suivre les directives de l’OMS et des pays concernant l’élimination des déchets. Les déchets devraient être jetés de façon appropriée et ne pas rester dans l’environnement, où ils risqueraient de contaminer des personnes. Voir : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/331922>. [↑](#footnote-ref-2)
3. Voir le document de l’APP intitulé *Orientations sur la gestion des déchets générés par une campagne de distribution massive de moustiquaires imprégnées d’insecticide dans le contexte du Covid-19* : <https://allianceformalariaprevention.com/about/amp-guidelines-and-statements/>. [↑](#footnote-ref-3)